

---

---

<b>CESER</b>	<b>: 30 janvier 2017</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>: 04</b>
<b>Document</b>	<b>: Budget primitif – Mission II Economie</b>
<b>Orateur</b>	<b>: Evelyne LUCAS</b>

---

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le cadre budgétaire relatif à la compétence « économie » du Conseil régional propose une vision claire et cohérente de la Région pour l'exercice 2017. Nous en soutenons les grandes priorités.

Capital pour notre dynamisme économique, pour le maintien des emplois, des centres de décision et des compétences sur notre territoire, l'appui à la création-transmission se devait d'être pleinement intégré dans la politique économique de la Région. Fort de leurs expertises dans ce domaine, les réseaux consulaires se félicitent de l'engagement du Conseil régional à leur côté dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets.

La performance des entreprises est également au cœur du projet régional. Là aussi, par l'intermédiaire du projet de « Plan Industriel Breton », les acteurs économiques assumeront leurs responsabilités aux côtés du Conseil régional. Ce Plan industriel doit couvrir l'ensemble des problématiques de développement des entreprises, dans une logique de complémentarité avec les outils de financement et de développement de filière pilotés par la Région.

En complément, nous approuvons la volonté du Conseil régional de renforcer et de clarifier l'environnement de l'appui à l'innovation. Cela va bien évidemment dans le sens des attentes des entreprises.

Le budget prévisionnel le mentionne, le réseau CCI accompagne les entreprises dans leurs stratégies d'innovation. Cet appui est particulièrement adapté pour celles qui veulent innover sans que la technologie ou la R&D ne soient dans leur ADN.

C'est pour cette raison que les CCI de Bretagne souhaitent renforcer leur rôle dans la gouvernance régionale du développement économique et plus particulièrement dans la stratégie régionale d'innovation. C'est tout l'objet du travail mené depuis 1 an, autour de deux objectifs :

- Premièrement, la structuration d'une entité spécifique « CCI Innovation », au service d'un accompagnement clair et performant à l'attention de toutes les entreprises du territoire régional,
- Deuxièmement, le souhait d'un partenariat renforcé avec la Région, dans le prolongement de cette démarche de clarification de l'éco-système. Les formes seront à définir mais pourront se traduire, par exemple, par une convention d'objectifs et de moyens.

Ce travail de structuration se fait bien sûr en bonne intelligence avec les autres acteurs soutenus par la Région, dont les centres d'innovation et de transfert ou les Pôles de compétitivité. 2017 doit être l'occasion d'affiner les complémentarités avec le réseau des technopoles et Bretagne Développement Innovation.

Enfin, nous apportons tout notre soutien au développement de l'économie maritime et notamment à la structuration de son observation, comme l'a préconisé le CESER dans son dernier rapport sur le sujet.

Je vous remercie de votre attention.